Trentième année, N° 122. Le numéro 10 centimes Mercredi 24 mai 1933.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse . . . . . 10 » »
Etranger . . . . . 14 » »
Réclames . . . . . 20 » »
Mortuaires . . . . . 16 » »
Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8 Compte de chèques post. II c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.			
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Compte de chèques postaux II c 274. Avec Bulletin officiel, tarif spécial

LE SACRIFICE

Tout ce que l'on peut écrire en cette dernière semaine ne peut avoir une grande influence sur le résultat du scrutin de dimanche prochain.

Il faut l'écrire néanmoins, alors même que notre parole ne pourrait déplacer que quelques voix, décider quelques abstentionnistes à faire leur devoir et réveiller chez quelques-uns le sentiment de la raison.

D'aucuns estimeront évidemment plus habile de garder de Conrart le silence prudent, étant donnée la mêlée des partis et des amis au point que Dieu lui-même aurait de la peine à reconnaître les siens.

Nous n'avons jamais été de ce bois-là.

Que penserait-on d'une escouade de pompiers qui, lorsque le feu dévore une maison, se contenteraient de se croiser les bras ne prenant aucune part à l'action ?

Cette escouade-là serait sérieusement jugée.

Aussi, à la suite de M. Evéquoz, le président si méritant de notre parti qui, dimanche, à la fête d'Aven-Conthey a pris bravement ses responsabilités devant le peuple et devant le pays, ne faisons-nous aucune difficulté de prendre les nôtres.

La loi du 28 mai doit être acceptée. Nous ne comprenons même pas que les fonctionnaires hésitent une minute devant cette obligation patriotique.

Il est toujours maladroit de tourner contre soi tant de citoyens qui vous jalousent déjà. On n'a jamais rallié les gens à sa cause en leur tenant cet étrange raisonnement :

« Pour vous prouver à quel point nous songeons à vous soulager dans l'affreuse crise économique et financière qui étreint la Suisse, nous estimons que c'est à vous paysans, industriels, salariés privés, ouvriers, commerçants, et à vous seuls à vous serrer la ceinture ».

Vraiment, une baisse générale de 7 ½ % pendant dix-huit mois ne mettra aucun fonctionnaire fédéral sur le fameux radeau de la Méduse où les naufragés — des malheureux ceux-là — mouraient de faim.

Jamais, dans le *Nouvelliste*, il n'a été fait de campagnes désagréables contre un corps d'employés et de travailleurs qui a son mérite.

Bien des fois, en fait de traitements, nous avons soutenu cette thèse que trop donner en haut et pas assez en bas n'était pas l'idéal d'une bonne justice distributive.

Quand la loi des huit heures fut introduite dans notre législation, nous avons travaillé à son adoption par la parole et par la plume, multipliant nos articles et nos conférences, bravant les reproches et les courroux de beaucoup de nos amis.

Nous restons dans ces sentiments.

Mais, aujourd'hui, la situation est telle que tout le monde a le devoir de courir à la pompe.

Sans doute, ce ne seront pas les treize millions d'économie sur les salaires qui nous sauveront. Il faudra que les pouvoirs publics touchent à d'autres privilèges. Nous serons là pour le demander.

Mais quelle force les fonctionnaires n'auraient-ils pas en acceptant noblement le petit sacrifice qui leur est demandé le 28 mai ? Alors, ils pourraient parler haut et frapper fort.

Ce sont des oppositions comme celles des syndicats, lorsque le salut de la Patrie est en jeu, qui font comprendre — nous ne disons pas justifier — les dictatures qui nous entourent.

Quand la nation est suffisamment écœurée par le spectacle de tant d'égoïsme, un homme se lève, militaire ou civil, qui balaye tout, et le peuple le regarde en riant accomplir sa besogne finale.

Citoyens, voyez l'Allemagne. Dans aucun pays, les groupements des salariés n'étaient aussi puissants.

Ils ont fondu.

L'aplomb et les bravades n'ont jamais tenu lieu de politique. Le jour où vous mettrez les pouvoirs publics dans l'impossibilité de remédier à la situation financière de la Confédération, ce jour-là, les idées de Sonderegger et des hommes du Front national triompheront sur toute la ligne.

Par bon sens, par raison, et en défenseurs de nos institutions démocratiques, votons la loi du 28 mai.

Ch. SaintMaurice.

La Chambre de Commerce et la votation du 28 mai

Dans une séance qu'elle a tenue le 11 courant, à Sion, la Chambre de Commerce, qui est l'organe directeur de la Fédération valaisanne du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, s'est occupée longuement de la loi sur la réadaptation des traitements du personnel fédéral. A l'unanimité moins une abstention, elle a voté la résolution suivante :

La Chambre Valaisanne de Commerce considérant l'alarmante situation financière de la Confédération et des chemins de fer fédéraux, les difficultés dans lesquelles se débat notre agriculture ainsi que le commerce, l'industrie et les classes moyennes, lourdement ébranlés par la crise, et qui ont vu diminuer très fortement déjà le produit de leur travail, considérant aussi que le prélèvement d'un nouvel impôt fédéral direct — conséquence inéluctable d'un vote négatif le 28 mai — compromettrait l'existence de ces différentes classes et celle de leurs employés et ouvriers, désireuse d'éviter de redoutables aventures financières, fait appel au sentiment de solidarité de toutes les classes du pays pour que chacun contribue au sacrifice qu'impose le redressement de notre situation et recommande instamment au peuple valaisan d'accepter le projet de loi sur l'adaptation des traitements et salaires du personnel fédéral, en votant

OUI

les 27 et 28 mai.

Solidarité helvétique

On nous écrit :

On reste confondu de constater l'âpreté avec laquelle les fonctionnaires fédéraux réclament le maintien de leurs traitements, établis à un moment où la vie était beaucoup plus chère. Ces messieurs trouvent naturel que toutes les autres classes de la population, agriculteurs, commerçants, ouvriers, pâtissent de la crise, et qu'il ne soit pas touché à leur situation à eux, privilégiée et si recherchée. On ne peut pas équilibrer le budget ? Qu'importe ! Que les autres paient ! Ainsi, ce serait, selon les fonctionnaires, à ceux qui ont déjà tant souffert du marasme, à faire tous les frais du redressement final.

Si leurs vœux se réalisaient, l'esprit d'épargne recevrait un nouveau et terrible coup. Et cependant, utile partout, l'épargne est indispensable à cette petite Suisse, à peu près dépourvue de richesses naturelles, et entourée de puissants voisins. Les petits épargnants, déjà si touchés et de tant de façons, seraient probablement appelés à procurer une bonne part des ressources indispensables. Les usines chôment ; si l'une ou l'autre industrie travaille encore avec rendement, et la presse socialiste se plaît à les citer, un trop grand nombre ne travaillent pas ou travaillent à perte, et cela, cette même presse se garde bien de le dire. L'industrie paie, d'ailleurs, de lourds impôts ; le commerce végète, l'agriculture a payé son large tribut à la crise.

Pour trop de fonctionnaires, l'antique solidarité helvétique « Un pour tous, tous pour un » paraît n'être qu'un vain mot. Le lent travail, opéré par les chefs socialistes, de désagrégation des fortes vertus ancestrales, produit maintenant ses effets : ces mauvais bergers, inspirés de l'étranger, ont appris à leurs adhérents à mépriser les valeurs spirituelles et morales, qui firent la force de notre nation, et à n'ajouter de prix qu'aux jouissances matérielles immédiates, et à ce qui les procure. Je reste convaincu que, sans ces néfastes démolisseurs, le corps des fonctionnaires, issu de notre peuple, aurait compris son devoir de solidarité vis-à-vis du pays dans les circonstances présentes.

Dimanche prochain, Valaisans, fonctionnaires compris, en bons Suisses, votez

OUI

V.

Le Pape au Latran

La reprise de la bénédiction traditionnelle de l'Ascension

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 20 mai.

C'est encore un rite demeuré traditionnel jusqu'en 1870 que Pie XI reprendra en se rendant le jour de l'Ascension au Latran.

Le Latran a été la résidence des Papes depuis la sortie des catacombes jusqu'au départ pour Avignon. C'est là que le Pontife Romain a eu son palais depuis que l'empereur Constantin, après avoir donné la liberté à l'Eglise par l'Edit de Milan de 313, installa le Pape Melchiade dans l'ancienne maison des Laterani. La basilique qui y fut construite aussitôt après fut dédiée au Sauveur et devint la cathédrale de l'Evêque de Rome. Elle n'a jamais cessé de l'être, même après que les Papes, qui avaient quitté Rome pour la France au début du XIVme siècle, s'établirent à leur retour, en 1377, au Vatican. C'est pourquoi, leur premier soin, après leur élection, était d'aller prendre solennellement possession de la basilique appelée « mère et tête de toutes les églises de Rome et du monde ». Ils y revenaient ensuite chaque année pour certaines cérémonies et notamment pour la célébration de la fête de l'Ascension restée la grande solennité du Latran, même après que la basilique eut été consacrée aussi à la mémoire de Saint Jean Baptiste et de Saint Jean l'Evangéliste. Le jour de l'Ascension, le Souverain Pontife traversait toute la ville en grand cortège, entrait dans la basilique où il assistait à la grand'messe chantée par un cardinal. Pendant la messe, un sermon était fait par un élève du Collège Capranica, le plus ancien des séminaires de Rome, et, après la cérémonie, le Pape montait au balcon de la basilique pour donner la bénédiction à la foule comme il le faisait le jeudi-saint et le dimanche de Pâques de la «loggia » de Saint Pierre.

Après la prise de Rome par les Italiens, les Papes s'étant enfermés dans le Vatican, ne purent plus se rendre au Latran. Pie IX fut le dernier à y donner la bénédiction le jour de l'Ascension de 1870. Léon XIII, Pie X et Benoît XV durent renoncer à prendre possession de leur cathédrale. Pie XI le fit, mais seulement après que la solution de la Question Romaine le lui eut permis. Il se rendit au Latran le matin du 21 décembre 1929, cinquantième anniversaire du jour où il y avait reçu l'ordination sacerdotale, et il prit alors possession du trône où nul ne s'était assis depuis soixante ans. C'était la première fois que le Pape sortait de la Cité du Vatican et il y était rentré avant même que le public eût connaissance de la cérémonie accomplie dans le plus grand secret en la seule présence de quelques dignitaires de la cour pontificale, du clergé de la basilique, des habitants du palais contigu et des élèves du Collège lombard.

La cérémonie du jour de l'Ascension aura un caractère tout différent. Pie XI ne se rendra pas au Latran en grand cortège. Lorsqu'il est sorti pour la première fois du palais du Vatican le 25 juillet 1929 pour la procession du Saint Sacrement qui se déroula sur la place Saint-Pierre, donc sans franchir les frontières de la cité, le gouvernement italien crut devoir mobiliser quinze mille soldats pour assurer l'ordre et rendre les honneurs. Quel contingent ne faudrait-il pas pour faire, dans les mêmes conditions, la haie sur le parcours d'une lieue que devrait accomplir le cortège pontifical à travers la ville ?

Le Pape et les prélats qui l'accompagneront feront ce petit voyage dans des autos qui quitteront le Vatican de bon matin et seront au Latran quelque temps avant l'heure de la cérémonie.

Quant à celle-ci, elle se déploiera dans le portique du Latran, puis dans la basilique elle-même, avec toute la solennité qu'on y voyait autrefois le jour de l'Ascension et qu'ont gardée les cérémonies présidées à Saint Pierre par le Pape.

C'est avec cette solennité aussi que Pie XI donnera la bénédiction à la foule du haut du balcon de la basilique et l'on prévoit pour ce moment-là un concours de peuple plus grand encore que celui que réunit le dimanche de Pâques la bénédiction papale de Saint Pierre.

La dernière bénédiction de Pie IX au Latran a été décrite avec enthousiasme par un des biographes du Pape Mastaï, le P. Huguet :

« L'immense balcon de l'Eglise, mère et chef de toutes les églises du monde, était couvert de cardinaux, d'évêques et de prélats. En face, la Scala Santa, restaurée par Pie IX. Au bas, une multitude immense de prêtres, de religieux et de laïcs. Au pied de la rampe, l'armée, disposée en carré, dont l'état-major occupe le centre ; en arrière, les batteries attelées de l'artillerie pontificale, dont les salves doivent suivre la bénédiction.

Bientôt le Pape, couvert du « trirègne » apparaît porté sur la « sedia » ou plutôt porté dans les airs, car le balcon masque les porteurs, et ses amples vêtements couvrent la foule. On n'aperçoit que le Pontife debout et sans soutien apparent, au milieu de l'immense arcade du centre.

D'abord, il promène des regards paternels sur la foule, puis jetant les yeux et les bras au ciel, il prononce, d'une voix harmonieuse et vibrante qui retentit au plus lointain de la place, la bénédiction qui donne la vie à la ville et au monde.

Les monuments, les montagnes, la vaste campagne inondée de lumière semblaient attentifs comme les hommes. Parmi tant de merveilles, tous les yeux ne voyaient que lui ; tout faisait silence pour entendre sa seule voix. »

En ce temps-là, le Latran, sans être hors les Murs comme Saint Paul, était entouré d'étendues désertes aujourd'hui bâties et habitées par tout un peuple. Il reste cependant, devant la basilique, une vaste esplanade bordée d'un côté par les murailles d'Aurélien, de l'autre par un quartier moderne et au fond de laquelle se profilent la façade et le campanile de la basilique Sainte Croix en Jérusalem. On peut être sûr que cette esplanade sera jeudi transformée en une fourmilière humaine au moment où Pie XI apparaîtra pour étendre sur la Ville et le Monde le grand geste de bénédiction.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

Un souffle d'optimisme...

Nous avons annoncé, hier, l'envoi de Rome aux Chancelleries intéressées du Projet de Pacte à Quatre pour consolider la Paix.

Les échanges de vues qui se sont succédé dans la Ville éternelle ont été fructueux et le plan Mussolini est entré dans une phase qui pourrait bien être définitive. N'envisage-t-on pas, après les conversations de dimanche entre le « Duce » et M. Gœring, représentant de l'Allemagne, et les ambassadeurs de Grande Bretagne et de France, la prochaine signature de la convention...

Le vent est décidément à l'optimisme. Sans doute, le projet en son état actuel peut-il encore être partiellement l'objet de demandes de rédactions nouvelles de la part de tel ou tel des gouvernements appelés à le signer, mais il semble que sous la direction conciliante et réaliste de M. Mussolini, un pas considérable a été fait pour rapprocher les points de vue encore divergents.

Sans doute, encore, la nouvelle de cet accord ne provoque-t-elle pas que des commentaires enthousiastes.

D'aucuns y voient un piège tendu à la France pour l'isoler...

Certes, ici, la circonspection s'impose mais c'est déjà beaucoup que de pouvoir souligner que les négociations se dirigent dans un sens qui encourage l'espoir d'une entente définitive...

* * *

A Genève, la commission générale du désarmement a repris ses travaux et elle a enregistré hier une importante déclaration du représentant des Etats-Unis M. Norman Davis. En voici les points principaux : Les Etats-Unis sont disposés, en vue d'écarter un conflit, à délibérer avec d'autres nations si la paix est menacée. Dans le cas où les nations, après s'être consultées, décident qu'un Etat s'est rendu coupable d'une atteinte à la paix en violation de ses obligations internationales et prennent des mesures contre l'agresseur, alors, si les Etats-Unis sont d'accord avec le jugement rendu, ils s'abstiendront de toute action tendant à faire échouer l'effort collectif que les pays pourraient faire pour ramener la paix. Les Etats-Unis insistent sur le « statu-quo » territorial et s'opposent à tout réarmement. Ils sont convaincus qu'il existe une obligation contractuelle pour les Etats armés de réduire leurs armements à un niveau défensif comparable à celui auquel les puissances vaincues ont été réduites par les traités de paix.

Pour arriver à ce résultat, la délégation américaine demande l'abolition des armes offensives et accepte le projet anglais.

Après le discours du délégué de M. Roosevelt, M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères français, a proposé d'aborder la discussion du plan Mac Donald par le premier chapitre qui traite de la sécurité. Mais M. Norman Davis s'est opposé à cette suggestion en demandant qu'on passe immédiatement aux parties du projet qui traitent des effectifs et du matériel... Incident qui n'entravera pas la marche d'une bonne volonté générale évidente. Si certains ont accueilli avec pessimisme les paroles de M. Norman Dawis (« malgré tout le désir qu'on a, disent-ils, de voir la Conférence du désarmement se bien terminer, on ne se dissimule pas que la France, en ce qui la concerne, ne peut tenir une promesse d'abstention en cas d'agression pour une garantie de sécurité »... et bien sûr il y a encore des craintes à apaiser) l'impression générale immédiate est que les suggestions du représentant américain constituent une des plus grandes contributions qui aient jamais été faites à la cause de la paix, et un fonctionnaire anglais a déclaré que le gouvernement britannique allait maintenant demander aux autres puissances de travailler à traduire les théories actuelles en des résultats pratiques.

C'est ce que tout le monde attend... Heureusement l'espoir est de nouveau permis.

Le vent est à l'optimisme...

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Sur la piste...

Quatre cavaliers tués...

Samedi à Enghien (Paris), au cours d'une journée particulièrement brillante et devant une foule innombrable le jockey Jean Luc, tombé avec son cheval, est resté étendu sans vie sur la piste, le crâne fracturé... Une chute comme on en voit si souvent devenait tragique et une consternation unanime se répandit sur le champ de courses.

* * *

A Fontainebleau, à la réunion hippique qui s'est déroulée dimanche, le lieutenant Bizard, du 1er bataillon de dragons portés, en garnison à Saint-Germain-

en-Laye, montant « Stellise », dans le prix des Grands Feuillards, cross-country militaire, a fait une chute grave et a été transporté à l'hôpital, où il a succombé aujourd'hui.

* * *

Durant une course de chevaux qui avait lieu, hier, à Varsovie (Pologne), six chevaux sont entrés en collision, dans un virage, et sont tombés, entraînant leurs jockeys dans leur chute. Deux de ces derniers, les jockeys Szyskowski et Magdalinski ont été tués sur le coup. Les quatre autres ont été transportés à l'hôpital dans un état grave.

Du haut de la tour...

Une jeune fille de 16 ans, Mlle Colette Bergaud, demeurant chez ses parents, à Grenoble, s'est suicidée aujourd'hui, en se jetant du haut de la tour d'orientation du Parc de l'exposition, faisant ainsi une chute de 80 mètres.

Elle tomba au milieu des passants affolés et fut tuée sur le coup.

On attribue cet acte de désespoir à des chagrins intimes.

La Suède contre le bolchévisme et le fascisme

Dimanche a eu lieu à Stockholm une grande manifestation des conservateurs contre le bolchévisme. La presse de droite souligne qu'elle a été la plus importante démonstration bourgeoise, qui ait eu lieu depuis celle du parti des paysans en 1914. Les journaux soulignent également que le parti conservateur suédois est résolument opposé à toute tendance nationale-socialiste. Le chef du parti conservateur, l'amiral Lindman, a insisté tout particulièrement dans son discours public sur le fait que les conservateurs suédois n'éprouvent aucune sympathie pour l'hitlérisme.

Il jette à la mer ses trois enfants et se suicide

A Swinmünde (Allemagne), un employé de 38 ans s'est suicidé après avoir jeté à la mer Baltique ses trois enfants dont les cadavres n'ont pas encore été repêchés. L'auteur de cette tragédie n'était pas en possession de toutes ses facultés mentales.

Un maire cambriolait sa mairie

M. Jean Mallen, 68 ans, ancien commerçant retiré après fortune faite et maire socialiste de Décines, dans la banlieue lyonnaise, a été surpris comme un vulgaire cambrioleur par des inspecteurs cachés dans un placard, au moment où il puisait dans le tiroir-caisse, de la mairie. Il a été laissé en liberté provisoire, mais sera poursuivi. C'est le secrétaire de la mairie qui, s'étant aperçu à plusieurs reprises de la disparition de sommes importantes, avait discrètement avisé la police sans en prévenir le magistrat municipal.

NOUVELLES SUISSES

Acquitté !

Hier ont eu lieu à Fribourg les débats du procès intenté à Amédée Brulhart, demeurant au quartier de l'Ange, en cette ville, accusé d'avoir étranglé son épouse avant de la jeter dans la rue.

Le « Nouvelliste » a relaté, en son temps, la découverte du cadavre sur le pavé... Après l'inhumation, les dénonciations affluèrent auprès du juge d'instruction au sujet de la cause réelle du décès de dame Brulhart.

On affirmait que son mari, un brutal, vivait en très mauvaise intelligence avec elle. Le juge ayant ordonné l'exhumation et l'autopsie, le médecin légiste, M. le Dr Comte conclut catégoriquement à la mort par strangulation. Dès lors, Brulhart fut arrêté et la Chambre d'accusation le renvoya devant les Assises, par arrêt de mars dernier.

La Cour était présidée par M. le juge fédéral Louis Python, fonctionnant encore comme président des Assises de la Sarine...

Au cours de son interrogatoire, Brulhart, qui donne l'impression d'un homme violent, conteste avec la plus grande énergie avoir étranglé sa femme. Il soutient qu'elle s'est jetée délibérément dans la rue. Le Dr Glasson, dont le témoignage sera exploité par la défense, reconnaît n'avoir pas observé, durant l'examen du cadavre, des traces de strangulation. En revanche, le Dr Comte est entièrement catégorique. Il exhibe devant le Tribunal le cou de la victime, conservé dans un bocal. Brulhart paraît très ému.

Après réquisitoire de Me Pierre de Weck, et plaidoirie habile du défenseur Me Lorson, les débats furent clos à 21 h. et le jury se retira pour délibérer... et par 6 voix contre 6 (majorité de faveur), il refusa de se déterminer tant dans les questions de fait que dans les questions de culpabilité.

La Cour ne put donc que prononcer l'acquittement et ordonner la libération immédiate. C'est ce qui fut fait.

Au Procès Nicole

Encore le poivre

A l'audience de mardi matin des Assises fédérales, à Genève, on entend encore quelques témoins de l'émeute du 9 novembre 1932 pour qui la préméditation ne fait aucun doute et selon lesquels la troupe serait tombée dans une véritable embuscade. Puis, M. Zoller, chef de la police, vient pour la troisième fois à la barre.

M. Soldati explique au témoin que la Cour l'a prié de revenir pour donner quelques explications concernant la déclaration qui lui a été faite par M. Schœnau, chef de bureau de l'accusé Isaak.

M. Zoller déclare qu'il a reçu M. Schœnau et que celui-ci lui a rapporté les propos tenus par Isaak, à son arrivée au travail. On sait qu'il s'agit d'achat de poivre et de fabrication de matraques. M. Zoller ajoute que la déclaration de M. Schœnau confirmait en tous points les renseignements reçus, déjà dans la nuit. Le chef de la police a alors fait porter à Isaak une convocation, mais ce dernier n'y donna pas suite.

Un étudiant, M. William Lenoir, faisait partie de la troupe. Ce soldat a reçu du poivre dans la bouche. On a cherché à lui arracher son fusil, mais il offrit résistance. M. Lenoir raconte que le 1er lieutenant Burnat a cherché à reformer sa compagnie sur la place, mais sans succès, car la foule était trop agressive. C'est alors que l'ordre a été donné de se retirer devant le Palais des Expositions.

Devant le Palais des Expositions, les manifestants se sont approchés extrêmement près des soldats. A ce moment, M. Lenoir avertit un manifestant qui se trouvait devant lui que les soldats avaient des cartouches à balle. Il lui en montra même une. Néanmoins cet individu, pas plus que ses voisins, ne voulurent se retirer.

Drame de la folie

A Matton, près d'Interlaken, un couple de vieillards nommés Reusser, a été trouvé mort par les voisins. L'enquête a établi que les décès remontent à 8 ou 10 jours. Elle a également établi que l'on n'est pas en présence d'un meurtre. On admet que l'homme, ancien jardinier qui avait quelques troubles mentaux à la suite d'un accident, a tué sa femme, puis s'est suicidé.

NOUVELLES LOCALES

Les Offices de Poursuites

On nous écrit :

La question est à l'ordre du jour.

La Commission du Grand Conseil propose par mesure d'économie ou plus exactement en vue de créer de nouvelles ressources au Canton de modifier le système actuel en prévoyant un traitement fixe pour les préposés, les émolumenfs de poursuites rentrant à la Caisse d'Etat. Nous ne croyons pas que le système préconisé répondrait au but visé et nous sommes persuadés qu'une étude sérieuse et approfondie du projet n'aurait pas une **autre conclusion** que celle-ci « perte sèche pour l'Etat de quelques milliers de francs par an ou à tout le moins aucun bénéfice pratique. »

En effet, le bénéfice qui ressortirait probablement dans les districts où les poursuites sont nombreuses, ne compenserait certainement pas le budget déficitaire des districts bien plus nombreux où les opérations de poursuites sont heureusement minimes.

Il faut bien admettre par des probabilités résultant de la statistique (mais sujettes à fluctuations) que certains arrondissements de poursuites peuvent réaliser un bénéfice net fort coquet et qui dépasse sensiblement le traitement des autorités supérieures.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à côté de la grosse responsabilité des préposés, des questions chaque jour plus complète que soulève l'application de la loi et des multiples ordonnances annexes, il faut retenir que chaque opération rémunérée répond à un travail effectif, que le gain de ce travail effectué n'est pas supporté par l'Etat soit par la Communauté, mais est à la charge soit des créanciers soit des débiteurs et que les émoluments arrêtés par la loi fédérale ne changeraient ni la situation des créanciers ni celle des débiteurs, si les préposés avaient des traitements fixes.

On a parlé d'abus dans l'application du tarif fédéral ; c'est possible, c'est même réel pour certains bureaux, paraît-il. Mais ces abus peuvent être facilement réprimés soit par les réclamations des intéressés qui veulent prendre la peine de se renseigner soit par une intervention énergique des autorités de contrôle.

Il est cependant une modification importante et qu'il y aurait lieu d'étudier : la création d'arrondissements de faillites séparés des offices de poursuites.

Nous croyons par exemple que trois arrondissements de faillites, un pour le Haut, un pour le Centre et un pour le Bas Valais seraient amplement suffisants.

En ce faisant, on dégorgerait les offices de poursuites surchargés, cela permettrait la liquidation plus rapide des faillites et on créerait en même temps une source de revenus pour quelques fonctionnaires et leurs employés sans que pour cela la Caisse d'Etat ou les contribuables aient une charge quelconque à supporter.

L'incendie de Signièse

Nous avons annoncé ce matin le sinistre qui a éclaté hier soir à Signièse, hameau de la commune d'Ayent sis non loin de Sion. C'est à 18 heures que le feu s'est déclaré. Il prit dans une grange et se propagea avec une rapidité inouïe. Les maisons toutes en bois lui étaient un aliment propice. Pour comble de malheur, comme nous le disions dans notre dépêche, l'eau manqua au début et les gens affolés ne savaient comment s'opposer au sinistre qui gagnait de plus en plus de terrain.

Le feu, après avoir détruit la grange où il avait pris naissance s'attaqua ensuite à la maison de M. Chabbey, président de la commune. Deux autres maisons, qui se trouvaient tout près de là, ne tardèrent pas à partager ce même sort. C'est à peine si l'on parvint à sortir le bétail et à sauver quelques meubles, tant l'incendie se propageait rapidement.

Dès le début du sinistre, on alarma les pompiers d'alentour. Et l'on vint de Sion, d'Ayent et de St-Léonard à la rescousse.

Tous les efforts des pompiers se portèrent sur la préservation des maisons que le feu n'avait pas encore atteintes. Quant aux autres, il fallut les laisser brûler.

A 20 heures, toutefois, tout danger était écarté.

Au total, trois maisons d'habitation et trois granges sont détruites. Les pertes évaluées à quelque vingt mille francs sont en partie couvertes par les assurances. Une vingtaine de personnes sont sans abri. Chacun compatira au malheur qui les frappe aujourd'hui — ce malheur par trop fréquent, hélas ! dans notre canton...

GRAND CONSEIL

Séance du 23 mai

Présidence de M. **Albert Delaloye**, président

Annexe à la Banque cantonale

MM. **Mathis** et **Franzen** rapportent.

On apprend que les pourparlers engagés entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de la Ville de Sion en vue d'arriver à une entente concernant la construction d'une annexe à la Banque cantonale dans laquelle serait comprise une salle pour le Grand Conseil n'ont pas abouti.

La Commission s'est vue forcée de revenir totalement sur ses conclusions présentées la semaine dernière. Elle a examiné alors le projet d'agrandissement de la Banque cantonale à l'exclusion de l'établissement d'une salle du Grand Conseil.

La Commission ne revient pas sur la nécessité et l'urgence de l'agrandissement de la Banque cantonale. Elle l'a d'ailleurs soulignée dans ses précédents rapports.

Les plans déposés (projet Abis) prévoient que le nouveau bâtiment comprendra trois paliers : un pour la chambre forte, un pour les titres et un pour les autres services. Ces paliers correspondront, quant au niveau, avec ceux du bâtiment actuel avec lesquels ils communiqueront.

Une convention passée avec les vendeurs du terrain établit que la hauteur totale du bâtiment ne pourra dépasser 12 m., en conséquence la construction sera couverte par une terrasse.

La Commission soumet les conclusions suivantes à l'approbation de la Haute Assemblée.

Le Grand Conseil du canton du Valais :

Vu la demande de la Banque cantonale du 24 avril 1933 tendant à obtenir l'autorisation de construire un bâtiment annexe selon plans déposés sous lettre A bis, dont le devis s'élève à fr. 250,000.—.

Vu le décret du Grand Conseil du 19 mai 1916, art 10, littera d,

autorise la Banque cantonale à effectuer la construction projetée conformément aux plans et devis relatifs à sa demande.

Il émet le vœu que cette construction soit édifiée dans l'alignement du bâtiment actuel.

M. **Haldi**, président de la Commission appuie les conclusions présentées.

M. **Kuntschen** signale que la population sédunoise s'étant prononcée d'une manière toujours plus vive en faveur de l'agrandissement du Casino, il a été impossible dès lors au Conseil communal de la ville de Sion d'accepter le projet : Agrandissement de la Banque cantonale avec salle du Grand Conseil.

On étudie actuellement un nouveau projet. Il s'agirait de construire un bâtiment neuf pour le Grand Conseil, celui-ci comprendrait également le Tribunal cantonal.

Cette question sera réglée sous peu.

M. **Haegler**, secrétaire français de la Haute Assemblée pense être l'écho de tous en priant le Conseil d'Etat de bien vouloir fixer un délai à la Ville de Sion pour l'exécution de ses obligations à l'égard du Grd-Conseil. La solution de cette question risque de se faire attendre. La semaine dernière la Ville de Sion présentait un projet d'agrandissement du Casino et aujourd'hui elle envisage la construction d'un nouveau bâtiment.

En terminant, M. Haegler souligne l'urgente nécessité de solutionner cette affaire au plus tôt. Le Grand Conseil sera dans l'impossibilité de siéger au mois de novembre dans la salle actuelle dépourvue de moyens de chauffage suffisants.

M. **Kuntschen** ne voit pas d'objection à ce que le Conseil d'Etat s'inspire des déclarations de M. Haegler. Il fait remarquer que si le projet d'agrandissement du Casino est partiellement abandonné par la ville de Sion, c'est parce que cette dernière a reçu une offre d'achat de cet immeuble et a estimé par conséquent plus préférable l'examen d'un nouveau projet tendant à construire un bâtiment complétement neuf et répondant pleinement aux exigences.

M. le conseiller d'Etat **Lorétan** partage les craintes de M. Haegler et prend note des suggestions émises. Le Conseil d'Etat est décidé de fixer un délai à la ville de Sion pour l'aménagement d'une salle pour le Grand Conseil.

M. Haldi répond à M. **Th. Schnyder** concernant les appartements se trouvant actuellement dans le bâtiment de la Banque cantonale.

M. **Haegler** recommande chaudement la requête de la Banque cantonale aux fins d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour agrandir ses locaux.

Il dépose également le vœu suivant :

« Le Grand Conseil émet le vœu de disposer d'une salle définitive avec salles secondaires pour les commissions et au mobilier fixe pour le 1er mai 1934. »

On entend encore M. **Abel Delaloye**, président du Conseil d'administration de la Banque déclarer que le crédit demandé de fr. 250,000.— ne sera pas dépassé, ceci en réponse à une demande de M. **Clavien**, et les conclusions de la Commission sont adoptées. Il en est de même du vœu de M. Haegler.

Ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la circulation routière

La Commission par ses rapporteurs, MM. **Berra** et **Oggier** recommande l'entrée en matière.

Permis et plaques. — M. **Boven** dépose un amendement tendant à autoriser la vente de permis de circulation pour la durée de trois mois.

M. **Thenen** prie le Conseil d'Etat de ne pas abroger les restrictions actuellement en vigueur sur la route de la Furka.

M. le conseiller d'Etat **Pitteloud** déclare avec raison que l'amendement présenté par M. **Boven** ne peut pas être pris en considération, attendu que cette question ne relève pas de l'ordonnance soumise présentement au Grand Conseil. D'ailleurs, l'amendement Boven a déjà été soulevé par la commission de gestion. Le Conseil d'Etat examine le postulat de cette commission et fera rapport à la prochaine session. Il tient toutefois à relever que la délivrance de permis trimestriels pour les véhicules à moteur entraînerait pour l'Etat une diminution de recettes de plus de fr. 100,000.—. Il s'agit donc d'examiner sérieusement ce postulat.

Au vu des explications détaillées de M. le conseiller d'Etat **Pitteloud**, M. **Boven** retire sa proposition.

MM. **Pellissier**, **Delacoste** et **Anton Escher** font encore d'intéressantes suggestions et l'art. 2 est adopté tel qu'il figure au projet.

L'art. 6 « Service de taxis » est adopté après une longue discussion à laquelle MM. **Vincent Roten**, **F. Décaillet**, **M. Pellissier**, **Anton Escher**, **M. Delacoste**, **Pitteloud**, conseiller d'Etat prirent part.

A la demande de M. **Vincent Roten**, il ne sera pas délivré de concessions spéciales pour les transports professionnels.

A l'art. 8 M. **Fama** souligne les inconvénients résultant de l'introduction des nouvelles marques pour cycles portant le millésime seulement.

Ainsi que le déclare M. le conseiller d'Etat **Pitteloud** cette disposition ne peut pas être modifiée étant fixée par la Confédération.

M. **Pellissier** propose à l'art. 15 une adjonction concernant les conducteurs en état d'ivresse. Sa proposition est acceptée. L'art. 15 aura par conséquent la teneur suivante :

« Les conducteurs en état d'ivresse ou dormant sur un véhicule attelé seront punissables d'emprisonnement. »

On prend en considération à l'art. 18 « Stationnement des véhicules », un amendement présenté par M. **M. Pellissier**, appuyé par M. **Spahr**.

Sur la proposition de M. **Evéquoz** l'article 22, après une longue discussion engagée entre MM. **Couchepin**, **Pitteloud**, conseiller d'Etat, **Roduit**, **Delacoste**, est renvoyé à la commission.

Nous rappelons que l'ordonnance d'exécution de la nouvelle loi fédérale sera publiée dans le « Bulletin officiel ».

Avant de passer à la discussion générale, on reprend l'art. 22 qui avait été renvoyé à la demande de M. **Evéquoz**.

La Commission, par son président M. **Delacoste**, propose de remplacer le texte figurant au projet par l'article 35 de la loi fédérale sur la circulation routière.

Il en est fait ainsi. Au préalable, MM. **Evéquoz** et **Couchepin** s'étaient déclarés complètement satisfaits de ce mode de faire.

La Haute Assemblée ne s'y étant pas op-

---

44 FEUILLETON du „NOUVELLISTE"

AU REVOIR, SOLEIL !

— Ma chère fille, ne vous forgez pas de devoirs imaginaires. Dieu ne vous demande pas d'épouser un homme que vous n'aimez pas, et, en son nom, moi, je vous dis de ne le point faire... J'ai beaucoup entendu parler de Manuelo Landaberria, qui occupe souvent la galerie... C'est un singulier garçon qui peut avoir certaines qualités, mais auquel on attribue toutes les folies... Une seule fois, j'ai eu l'occasion de causer avec lui : il m'a produit l'effet d'un déséquilibré... Vous souffririez sûrement de ses excentricités et de ses sautes d'humeur, et je ne sais pas si vous réussiriez à arracher votre père à ses liens coupables. Je crois même que, peu à peu, vous seriez obligée de reprendre contact avec la sœur de votre mari, et, par votre présence chez elle, de paraître approuver sa conduite... Lorsqu'il s'agit du salut des âmes, rien ne vaut la prière et le sacrifice... Si donc, vous continuez courageusement votre rude vie de labeur qui ne vous promet même pas la sécurité du lendemain, vous pourrez plus pour celui que votre mère vous a confié que si vous acceptiez d'avenir, si brillant aux yeux du monde, qui vous est offert...

A mesure que le vieux prêtre parlait, la jeune fille avait l'impression que des écailles tombaient de ses yeux, qu'elle voyait nettement le chemin qu'elle devait suivre.

— Oh ! merci, mon père, murmura-t-elle, retrouvant sur ses lèvres la filiale appellation du tribunal de la pénitence. Vous avez osé me dire la vérité... Les autres m'auraient, sans doute, poussée à accepter, et ma lâcheté était presque disposée à les entendre.

Son compagnon ne répondit pas mais il leva son regard vers le crucifix qui surmontait la cheminée : il remerciait le Seigneur d'avoir aidé l'infirmité de sa nature...

A peine rentrée chez elle, et sans vouloir réfléchir davantage, Graciane écrivit :

« Il m'en coûte de vous faire de la peine, mais il le faut : mon cœur ne correspond pas aux sentiments du vôtre. Je ne puis donc vous épouser, car si je le faisais, je me mépriserais de céder à des avantages matériels. Vous méritez mieux, et, de toute mon âme, je désire que vous trouviez l'apaisement, le bonheur, dans une affection partagée que Dieu aura bénie... Les fantômes noirs prennent la fuite devant des rires d'enfants... »

Sa lettre finie, la jeune fille s'approcha de la fenêtre pour humer l'air extérieur : il lui semblait qu'elle étouffait. C'était la marée haute. Toutes les lumières se reflétaient dans l'eau clapotante du bassin. En face, la lune se levait, achevant de manger les nuages, laissés par la tempête de la journée : sur le ciel qu'elle pâlissait, la Rhune se détachait très sombre. Et ce décor nocturne eût été merveilleux de grandeur et de simplicité si des bouffées d'orchestre, qui venaient de la place, n'y eussent ajouté des accents de fête qui lui communiquaient une apparence factice, presque théâtrale.

— Sur cette côte, pensa Graciane, il serait impossible de trouver la paix, si on ne l'établissait pas au plus profond de soi.

Elle était étonnée de se sentir si calme après les luttes qu'elle avait eu à soutenir dans la journée contre son ennemi intérieur.

Jamais elle n'eût cru que la victoire pouvait lui apporter tant de joie secrète.

Une joue vint doucement frôler la sienne, et Thérèse, maintenant aussi grande que son aînée, murmura :

— Pourquoi étais-tu triste ce soir, ma grande ? Il ne le faut pas. Les roses tombent toujours quand on les demande...

— Oui mais elles ne tombent pas toujours à l'endroit qu'on voudrait...

— C'est que le bon Dieu en a décidé ainsi et que rien ne peut être mieux...

L'enfant avait raison : déjà les roses tombaient...

XVIII

M. Juan Landaberria ne voulut pas, d'abord accepter la démission de sa secrétaire. Il vint lui-même à Saint-Jean-de-Luz dans l'espoir de la faire revenir sur sa décision :

(A suivre.)

ETOILE SONORE - MARTIGNY Mercredi, (Jeudi relâche), vendredi. samedi, dimanche

Le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre

L'ATLANTIDE

BRULEUR PERFECTIONNÉ OLEO — ATELIERS H. CUÉNOD S.A. CHÂTELAINE-V. près GENÈVE

CHAUFFAGE AUTOMATIQUE AU MAZOUT

OLEO Cuénod

SILENCIEUX SÛR, PRÉCIS ÉCONOMIQUE

CUÉNOD-WERKE A.G. SIHLPORTE LÖWENSTR. 8 ZURICH

LES DRAMES POLITIQUES ET JUDICIAIRES

Les nominations au Tribunal de Monthey

Nouveaux détails sur l'incendie de Signièse

posée, on revient une nouvelle fois à l'art. 2, donnant ainsi suite à la demande de M. Bourdin qui voudrait l'établissement de permis trimestriels pour les véhicules à moteur.

M. le conseiller d'Etat **Pitteloud** souligne une nouvelle fois le danger qu'il y aurait pour les finances cantonales d'accepter la proposition Bourdin. Le Conseil d'Etat étudiera cette suggestion, mais il ne faut pas lier celui-ci à un fait accompli. Il attire l'attention de la Haute Assemblée sur les conséquences de sa décision et prie celle-ci de prendre toutes ses responsabilités.

M. **Evéquoz** estime que les paroles de M. le conseiller d'Etat sont plus que convaincantes. Il y a lieu de prendre des décisions avec la plus grande prudence.

Séance de relevée

Le Grand Conseil se réunit à nouveau à 14 h. 30 en séance de relevée sous la présidence de M. Delacoste, 1er vice-président.

Les crédits complémentaires nécessaires pour l'achèvement des routes de Granges-Chermignon-Montana, de Beuson-Veysonnaz-Clèbes, de Villette-Verbier, de Bramois-St-Martin, de Stalden-Törbel et de Lourtier-Fionnay sont définitivement adoptés.

Il est également pris la décision de ratifier la décision du Conseil d'Etat fixant à trois centimes et tiers par franc le taux des centimes additionnels pour l'assistance et pour l'exercice 1933.

On vote le subside cantonal pour la correction de la Printze et de son affluent l'Ogentze, du Baltschiederbach, et du Pesso sur la commune de Collombey-Muraz.

LE PAYSAN
et le 28 mai

OUI

Le prix de mes produits représente mon salaire. Malgré le trop fameux pouvoir d'achat, j'ai subi une perte de 30 %. La situation de l'agriculture ne s'améliorera que lorsque l'économie nationale sera assainie sur toute la ligne par une adaptation des prix et des salaires. C'est à quoi vise la loi sur l'adaptation des traitements fédéraux.

Nominations judiciaires

Le Tribunal cantonal a procédé ce matin au remplacement de M. Erasme de Courten, élu juge cantonal, comme juge instructeur du district de Monthey. Son choix s'est porté sur M. Charles de Werra, juge instructeur substitut auquel succède M. l'avocat André Chaperon, député et président de St-Gingolph. Ces nominations seront bien accueillies non seulement dans le district intéressé mais dans tout le canton. A M. de Werra et à M. Chaperon nos félicitations.

Pourquoi je voterai OUI le 28 mai

1. Parce que c'est une nécessité économique en raison de l'épuisement des moyens de la Confédération.

2. Parce que l'adaptation est modérée et justifiée.

3. Parce que les 36 millions que la Confédération économisera, durant une année et demie, sur les 450 millions de francs de traitements qu'elle paie trouveront leur emploi ailleurs où ils sont absolument nécessaires.

4. Parce que, contrairement à ce qu'il a été prétendu, ces 36 millions ne diminueront pas le pouvoir d'achat du pays, mais seront complètement et très rapidement remis dans la circulation, surtout là où ils seront employés pour lutter contre le chômage. C'est pourquoi il est faux de prétendre que, du fait de l'adaptation, les paysans vendront moins de produits agricoles dont les prix baisseraient.

5. Parce que nous espérons que cette mesure et d'autres économies permettront de surmonter la crise sans risquer un effondrement des finances publiques dont tout le monde aurait à souffrir, y compris le personnel fédéral.

6. Parce que nous avons la conviction de rendre le meilleur service au personnel de la Confédération en faisant tout pour résister à la crise, et qu'il est de son intérêt bien entendu de s'adapter à temps aux conditions réelles afin d'éviter un effondrement d'autant plus pénible qu'il serait plus tardif.

La lutte contre les vers de la vigne

Le moment est venu de faire les traitements contre la première génération des vers de la vigne. Comme l'année dernière, le Département de l'Intérieur a, dans les diverses communes, fait contrôler le vol des papillons par les inspecteurs et visiteurs du vignoble afin de leur permettre de fixer l'époque la plus propice pour effectuer les traitements. Cette époque varie sensiblement pour les différentes régions. Pour quelques communes, le grand vol (maximum du vol) a déjà passé. Les communes furent ou seront avisées à temps par les inspecteurs. **Le vol de la première génération est, cette année-ci, en général, plus fort que l'année passée. Des dégâts considérables des vers sont à prévoir. Nous recommandons donc d'effectuer au moins un traitement contre la première génération des vers de la vigne.**

Pour ce traitement, nous conseillons un des produits suivants : **Bouillies arsénicales** (selon indication des fabricants). **Savon de Pyrèthre** ajouté à l'eau) 9-10). **1 % jus de tabac** (nicotine titrée) dans la bouillie bordelaise à 2 %.

Les sulfatages avec ces produits ne produiront l'effet attendu que s'ils sont faits minutieusement et en temps voulu.

Station cantonale
d'entomologie appliquée.
Dr H. Leuzinger.

Budget à grever et à dégrever

Nous recevons la correspondance suivante, ne prenant, bien entendu, pas à notre charge les allégations qui y sont contenues :

Il n'est question en ce moment que de réduction des traitements des fonctionnaires.

En Valais, MM. les rapporteurs ont réagi. D'entente avec MM. les avocats, leurs contradicteurs habituels et avec le bienveillant concours de ceux-ci, ils ont réussi à enrayer la **baisse** et à provoquer la **hausse,** pour eux, s'entend, et pour leurs contradicteurs habituels MM. les avocats.

C'est ainsi qu'il a été voté dernièrement en premiers débats une petite loi, une toute petite loi, oh ! très brève, insignifiante comme longueur de texte, mais doublement intéressante, puisque doublant purement et simplement le traitement de MM. les rapporteurs et augmentant dans une proportion plus considérable encore les honoraires.

Et c'est ainsi que dans les districts les plus chargés, d'après les statistiques des affaires, MM. les rapporteurs toucheront un salaire supérieur à la moitié ou se rapprochant même de l'entier du traitement que reçoivent actuellement les juges-instructeurs, traitement dont on annonce, d'autre part, la réduction prochaine, aux fins de dégrever le budget.

Augmentation d'un côté pour MM. les rapporteurs dont le travail est minime, en somme. Réduction, de l'autre, pour MM. les juges-instructeurs dont la tâche est autrement plus ardue et plus importante.

Bel équilibre !

Dans l'ensemble du canton, l'augmentation des traitements de MM. les rapporteurs produira automatiquement une augmentation annuelle de frais judiciaires à la charge du fisc de fr. 20,000.— au moins, car une grande partie des malheureux délinquants ayant donné acte de défaut, ne peuvent pas payer les honoraires des rapporteurs, pas plus que les autres frais, et c'est la caisse d'Etat qui paie ou rembourse.

Qu'en pense le Département des Finances ?

— Il n'a encore rien dit.

X.

Le Grand Saint Bernard au Thibet

On nous informe que les premières photos des moines du Grand St-Bernard au Thibet sont parvenues à l'« Echo Illustré » cette semaine par avion. Notre confrère publiera la première série des documents dans le numéro de samedi prochain.

MARTIGNY. — L'« Atlantide » au Cinéma Etoile. — Cette semaine on présentera à l'Etoile-Sonore le plus grand succès cinématographique depuis que le film parlant existe. Tout le monde a compris qu'il s'agit de l'« Atlantide », nouvelle version réalisée par Pabst, l'un des plus grands metteurs en scène du monde.

La distribution de ce film est absolument sensationnelle : Brigitte Helm, Jean Angélo, l'inoubliable capitaine Morhange, Pierre Blanchar, Florelle.

Pabst a fait de l'Atlantide, en lui laissant cependant tout son pouvoir de suggestion, une aventure saharienne logique et vraisemblable, une peinture véridique du désert et d'une rare beauté plastique.

L'« Atlantide » est un chef d'œuvre, une œuvre d'art précieuse qui demeurera dans le répertoire du film parlant français.

HORS TRUST

Probol

la meilleure graisse au beurre

Notre Service télégraphique et téléphonique

Le défilé continue au procès Nicole

GENEVE, 23 mai. (Ag.) — Le gendarme Chaperon a parlé avec le communiste Mégevand peu après le tir, qui lui a dit : la troupe a tiré à blanc. Ce n'est qu'après qu'on sut la vérité. On avait même dit qu'un des Tronchet avait été blessé ou tué. Et comme le témoin parle d'un discours incendiaire de Tronchet, la défense proteste. Incident et rumeurs dans la salle ; le témoin réplique que tous les discours de Tronchet sont incendiaires.

Le communiste Lentillon explique que l'entrée en jeu des communistes a été spontanée et sans entente préalable avec les socialistes. Il donne des précisions sur l'organisation des syndicats ouvriers. Le témoin ajoute qu'après le tir il se rendit auprès de Nicole et qu'en présence de Tronchet, d'Isaak et d'autres chefs, il s'est entretenu de la grève générale. Puis il partit pour Zurich faire rapport au comité central et prendre de nouvelles instructions.

Comme le débat prend des allures de plus en plus politiques, le président y met fin et interroge lui-même le témoin. Et, comme à un moment donné, il parle du communiste Tronchet, la défense proteste : Tronchet n'est pas communiste, mais anarchiste. Il considère comme une injure d'être qualifié de communiste. Le président, à la joie de l'assistance, assure qu'il n'avait aucune intention d'injurier le prévenu.

Avec le témoin Sollberger on revient à la réalité des faits. Il a « tapé » à coups de crosse pour dégager le premier lieutenant Burnat. D'autres soldats disent comment ils ont été molestés et blessés.

Au début de l'audience de mardi après-midi, la défense annonce que le témoin Baudin est si gravement malade qu'il ne peut assister à la séance d'aujourd'hui, ni à celles des prochains jours.

M. Marcel Jacquier, communiste n'a pas pris part à l'émeute du 9 novembre. Il avait refusé de faire l'Ecole de recrues. Il est en prison pour ce motif aujourd'hui. Il est amené de la colonie pénitentiaire d'Orbe.

Il ne se souvient pas du discours Nicole, mais se rappelle que Lebet a dit que seul le parti communiste aurait un combat décisif avec les fascistes. Quand on lui demande si les soldats ont été fortement molestés, il ne se souvient de rien.

Un autre témoin, l'avocat Buchi, de Spiez, se présente en uniforme de 1er lieutenant d'artillerie. Il a vu les agressions contre les soldats. Il a lui-même empoigné un civil fortement excité. Il a été assailli et frappé au moyen d'un objet métallique. Il dut se faire panser dans une pharmacie.

M. Dicker lui demande s'il estime que les mesures prises par les officiers étaient justifiées. Le témoin répond que cela dépendait de la tâche donnée à la troupe et qu'il ne connaît pas cette tâche.

Le témoin suivant, Louis Pignat, est communiste. Il a donné quarante francs au communiste Senn. Il ne les a pas prêtés. Il n'a jamais été question des fuites à l'étranger.

Le témoin Mermier est interrogé sur Baudin qui lui a dit avoir brisé deux fusils. Un autre soldat de la Cie Burnat, a été complètement mis hors de combat.

Il a été traîné à terre. On lui a arraché son fusil et son casque. On le fit conduire à l'hôpital en taxis.

B. Hernenjot a aussi entendu Baudin raconter qu'il avait cassé deux fusils mais il ajoute que le prénommé exagère facilement.

Le témoin F. Hänni a vu comment plusieurs soldats ont été assaillis.

M. Golay, défenseur de Duboux, produit un certificat médical justifiant que Duboux ne peut faire aucun mouvement violent. Au surplus son client n'est ni communiste, ni socialiste, mais socialiste-chrétien. Les membres de ce parti n'ont pas pris part à l'émeute.

M. Monnet a reconnu Isaak dans un groupe de manifestants. Il ne l'a pas vu se livrer à un acte violent.

L'audience de mercredi commencera à 9 heures. On entendra les témoins à décharge.

M. Pilet-Golaz et le 28 mai

ST-GALL, 23 mai. (Ag.) — Au cours d'une réunion organisée par la société de l'industrie et du commerce, et par l'union des arts et métiers, à laquelle 800 personnes ont assisté, M. Pilet-Golaz, conseiller fédéral a fait une conférence sur la situation financière de la Confédération et des C. F. F. M. Pilet-Golaz s'est déclaré très heureux de prendre contact pour la première fois directement avec la population saint-galloise.

Après avoir fait une description de la crise, et des mesures prises pour y remédier, il a salué l'esprit du renouvellement national qui s'est fait jour dans notre pays, mais il a mis en garde contre les dangers d'une politique de race incompatible avec l'essence de notre Etat démocratique. L'orateur a alors cité de nombreux chiffres faisant part de l'état des finances de la Confédération ainsi que des finances des chemins de fer fédéraux qui exigent de nouvelles recettes et une réduction des dépenses. A cette occasion il a examiné divers arguments fournis par les adversaires de l'adaptation des traitements du personnel fédéral, adaptation qui doit se faire directement si le peuple est prévoyant ou indirectement par la force des choses. Le peuple suisse se trouve maintenant à un tournant : ou bien il doit laisser les choses suivre leur cours ou adopter une politique d'équilibre et d'économies.

La conférence a été vivement applaudie.

Importante arrestation

ZURICH, 23 mai. (Ag.) — Un agent de la police cantonale voulait contrôler l'identité d'un jeune homme qui lui paraissait suspect mais ce dernier prit la fuite et tira quatre coups de feu sur l'agent. Ce dernier poursuivit le jeune homme et parvint à le rejoindre. Une lutte s'ensuivit au cours de laquelle le jeune homme tira deux nouveaux coups de feu contre le détective sans l'atteindre. Le jeune homme a été arrêté. Il s'agit d'un ancien mineur, Joseph Hörmann, âgé de 20 ans, affilié à un groupe de communistes bavarois, au siège duquel on a découvert un dépôt important de fusils, mitrailleuses et explosifs.

Un avion s'abat

CHARTRES, 23 mai. (Havas.) — Un avion civil du centre d'Etampes, piloté par le capitaine Arrachart a fait une chute sur le territoire de la commune de Maisons. L'aviateur Arrachart a été tué.

Explosion

QUEBEC (Canada), 23 mai. — Une caisse de dynamite que transportait une embarcation sur la rivière Montmorency a fait explosion. Sept personnes ont été tuées et trois personnes ont été grièvement blessées.

Officiers condamnés

MADRID, 23 mai. (Havas.) — Le nombre des officiers de marine punis pour avoir assisté au banquet du groupe maritime du parti radical-socialiste s'élève à 26. Le contre-amiral Giutian est aux arrêts pour un mois, les autres officiers pour huit jours.

Annulations en grand

ATHENES, 23 mai. — Le tribunal spécial a prononcé l'annulation des dernières élections, en Salonique, où sur 20 députés élus 18 étaient venizelistes.

Brûlée vive

GAND, 23 mai. — Mme Adolphe Dobbelaere, née Marie De Rycke, 48 ans, demeurant à Gand, Belgique, se rendit à sa chambre à coucher en s'éclairant avec une lampe à pétrole qu'elle déposa sur une table. En procédant probablement à sa toilette, Mme Dobbelaere fit tomber la lampe sur un tapis qui prit feu. En voulant éteindre les flammes, Mme Dobbelaere communiqua le feu à ses vêtements. A ses appels, on accourut et on réussit assez promptement à étouffer les flammes qui dévoraient les vêtements de la malheureuse, tandis que les pompiers prévenus, éteignaient le commencement d'incendie. Mme Dobbelaere, grièvement brûlée sur tout le corps fut transportée à l'hôpital, où elle succomba peu après.

LES SPORTS

FOOTBALL

Le F.-C. St-Maurice à Bulle

C'est demain, jour de l'Ascension, que la première équipe du F.-C. St-Maurice se rendra dans la capitale de la Gruyère disputer le match-retour de celui de Pâques. Si le temps veut bien se maintenir au beau, nos vaillants joueurs feront ainsi un fort beau voyage ; souhaitons-le leur, en même temps que plein succès pour la partie elle-même.

Met.

La fête cantonale de gymnastique

Quelques jours nous séparent encore d'une manifestation que le peuple suisse a toujours considérée avec un grand intérêt parce que c'est dans ces journées individuelles de gymnastique qu'il peut apprécier sa vitalité et sa force dans de nobles luttes. 200 gymnastes du Valais et 23 d'autres cantons se sont déjà inscrits pour participer aux tournois artistiques, nationaux et athlétiques et si possible y remporter la victoire. Cette forte inscription de participants promet déjà, à elle seule, une bonne réussite de la fête et si les spectateurs sont nombreux, le 11 juin à Viège sera une véritable journée populaire, journée de travail pleine d'intérêt et de surprise et agrémentée de bonne humeur.

Les divers comités sont très actifs, principalement le comité des finances qui a la plus lourde tâche, aussi recommandons nous chaleureusement les listes de souscriptions qui sont encore en circulation. (Comm.)

...j'ai des joues rouges

je me porte bien, grâce au Banago... qui m'a de suite rendu mes forces et un meilleur teint. J. B. 1651 (Parmi 3827 attestations de consommateurs). 33.35.

Fort et dispos par BANAGO

Banago ½ p. 0.90, 1/1 p. 1.70,
Nagomaltor 1/1 b. 3.40

NAGO OLTEN

Radio-Programme du 24 mai

Radio Suisse romande (403 m.)

12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo. 15 h. 30 Petit orchestre Radio-Lausanne. 16 h. 30 Heure des enfants. 19 h. Le dessin est roi. 19 h. 30 L'abeille doit-elle être protégée. 20 h. Récital de chant. 20 h. 25 Lectures littéraires. 20 h. 50 Concert par l'orchestre R. S. R. 21 h. 50 Dernières nouvelles. 22 h. Les travaux de la S. d. N. 22 h. 20 Musique de danse.

Rip le parfait Corricide

Frs. 1.60 DANS TOUTES LES PHARMACIES ET DROGUERIES LABORATOIRES THRIX-GENÈVE.

P. HUGON - La „Winterthur„
Martigny-Croix - Toutes assurances

Le presse unanime considère l'« Atlantide » comme le plus parfait chef-d'œuvre qui ait jamais été représenté à l'écran.

Un train spécial sera organisé dimanche soir par la compagnie du Martigny-Orsières. Divers services de cars fonctionneront également.

Les foules, que tant de comédies à couplets commençaient à fatiguer du cinéma parlant, se rueront au spectacle magnifique de l'« Atlantide ».

Hors-trust

Dans les temps difficiles que traversent notre commerce et notre industrie, il est de toute importance que les commerçants et les consommateurs sachent ce qui est fabriqué en Suisse et ce qui nous provient de l'étranger. Il existe un bon nombre de fabriques se trouvant en Suisse, qui sont contrôlées par des maisons étrangères, c'est-à-dire des TRUSTS.

Le public ne peut évidemment pas savoir si tel ou tel produit est le résultat d'une fabrication purement suisse, si cette marchandise nous vient de l'étranger ou d'une maison ayant les principaux intérêts à l'étranger.

C'est pour ce motif, et dans l'intérêt de notre commerce et industrie que bien des fabriques, incontestablement suisses et non soumises à la surveillance d'une maison étrangère, ont commencé à dénommer leurs produits « HORS TRUST ». Cette expression signifie donc que la marchandise provient d'entreprises indépendantes qui luttent avec beaucoup d'énergie contre le grand capitalisme. Et pour éviter les néfastes répercussions qu'ont ces trusts mondiaux, (nous rappelons Kreuger) il faut que notre public achète, à l'avenir et toujours, des produits hors trust. (Comm.)

FÊTE ROMANDE ET BAS-VALAISANNE DE MUSIQUE

MARTIGNY
3, 4, 5 juin 1933
(PENTECOTE)

30 Sociétés. — 1200 musiciens. — 3 grands concerts. — Cortèges — Illumination. — Attractions. — Bals. — Trains spéciaux. — Cantine couverte.

Tout devient neuf !

Couleur à l'huile
marque La Palette

indispensable pour remettre à neuf vos meubles de jardins pavillons, serres, clôtures, outils aratoires, etc, etc.

EN VENTE PARTOUT

GROS : DROGUERIES RÉUNIES S.A. LAUSANNE

Lames à planchers et plafonds

de la **PARQUETERIE D'AIGLE**

Charpente - Planches - Bois de chauffage

Bruchez & Bérard, Scieries

Sion, Tél. 87 - **Riddes,** Tél. 11

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

Radios

et Radios-Gramos

combinés. **Gramophones** et **Disques**

H. Hallenbarter, Sion & Martigny-Ville

Baume St-Jacques
de C. Trautmann, ph. Bâle

Prix fr. 1.75 - Contre les plaies: ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes les pharmacies. Dépôt général : Pharmacie St-Jacques, Bâle. 10209

La graisse à traire Simond

boîte verte
est de très bonne qualité inodore, neutre, stérile, inaltérable et conforme aux prescriptions fédérales

EN VENTE PARTOUT

GROS: DROGUERIES RÉUNIES SA LAUSANNE

Lavey-Village

A louer pour juillet **2 appartements** de 4 et 3 pièces, bains, dépendances, belle situation, prix avantageux.

S'adress. M. Bovey, Riant-Val, Lavey-Village.

On cherche pour la direction d'un magasin de textiles, à Viège, une

gérante

bien au courant de la branche. Offre par écrit avec curriculum vitæ, copies de certificats et prétentions sous P. 2802 S. à Publicitas, Sion.

On achèterait pour le 1er juin,

un âne ou un mulet

S'adresser à l'Office de Poste, Revereulaz.

CHAUFFAGE CENTRAL

Faites faire vos installations par l'établissement offrant la plus grande surface de garantie : **Ch. DUC, St-Maurice.**

Maison valaisanne possédant un **Bureau technique**

Ses nombreux clients et amis lui assurent la meilleure publicité. Se met à la portée de tous grâce à ses grandes facilités de payement. — **Tél. 128.**

Hôpital cantonal, Genève
MATERNITÉ

Une inscription est ouverte au Bureau du Directeur de l'Hôpital, du 15 mai au 15 juin 1933, pour le

cours d'élèves sages-femmes

qui commencera le 1er octobre 1933. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Hôpital.

Genève, le 15 mai 1933. 79 X

ATELIER DE PHOTO

Pour une belle Photo adressez - vous chez

PHOTO

Fçois EXQUIS - SION

Grand-Pont **Tél. 5.91**

Vous qui construisez !

Voulez-vous une bonne couverture ? Adressez-vous à la

Société Ardoisière - Leytron

Tél. 9

Grande baisse sur les ardoises brutes.

Importante Compagnie Suisse d'Assurance toutes branches engagerait dans chaque commune

représentants actifs

Instruction et collaboration par personne expérimentée. Adresser offres sous Case Postale No 1152, Sion.

Imprimerie Rhodanique — St-Maurice

LINGE DE TABLE
BLANC ET COULEUR

Nappe en fort mercerisé blanc, jolis dess. fantaisie 130 x 160 **3.50**
130 x 200 **4.50**
6 serviettes assorties, 60 x 60 **3.75**

Service de table en bon mi-fil damassé, la nappe 130 x 160 et 6 serviettes 60 x 60 **14.50**

Service de table pur fil, très beau damassé, belle qual. la nappe de 130 x 160, 6 serviettes de 60 x 60 **17.50**

Service de table pur fil, superbe qualité damassé la nappe 130 x 200 6 serviettes 60 x 60 **26.50**

Nappe à thé, jolie fantaisie, qualité forte, 100 x 100 **1.95**

Nappe à thé, bonne qualité, dessins nouveaux jolis encadrem. 130 x 160 **3.90**

Nappe en beau damassé, bonne qual. 130 x 200 **6.90**
6 serviettes assorties, 60x60 **5.50**

Nappe mi-fil damassé sup. 130 x 160 **7.50**
6 serviettes assorties, 60x60 **9.50**

Service à thé, en mi-soie, encadré couleur, la nappe de 130 x 160, avec 6 serviettes. **9.90**

Service à thé, mi-soie, jolie fantaisie couleur, la nappe 130 x 160 avec 6 serviettes **14.50**

Service à thé, mi-soie, ravissants dessins fantaisie la nappe 130 x 160 avec 6 serviettes **19.50**

Nappe à thé, en mi-soie, ravissants dessins nouveaux, très avant. 130x160 **5.75**

AUX GRANDS MAGASINS
P. GONSET S.A. MARTIGNY

A vendre, faute d'emploi, un petit

mulet

garanti sage.

S'adresser à Madame Vve Thut, Leysin.

On demande gentille

Jeune FILLE

16-18 ans, propre et active, pour aider au ménage. Bons soins et vie de famille.

S'adr. Mme Becquelin, café de l'Hôtel-de-Ville, à St-Maurice.

On demande pour tout de suite un

DOMESTIQUE

sachant traire et faucher.

S'adresser à la Boucherie Maurice Saillen, St-Maurice.

On demande une

bonne à tout faire

La cuisine pas indispensable. S'adresser chez Basile Martin, route de Miège, Sierre.

N'attendez pas l'hiver !
Installez de suite
le chauffage central
dans votre habitation

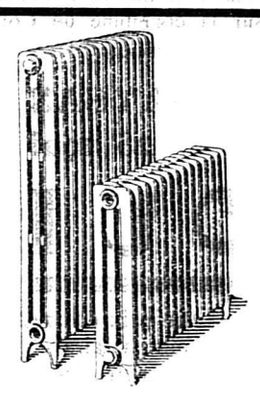

Plans -- Devis sans engagement

Prix sans concurrence par

Raoul GAUTIER,
Lavey-St-Maurice

Pucerons

Destruction radicale des **PUCERONS et PSYLLES** sur poiriers et pommiers avec

LE FLUX 1 %

Insecticide MAAG le plus énergique et le plus économique

Delaloye & Joliat - Sion

Qu'il est commode ce boiler THERMA! Un tour de robinet et voilà l'eau chaude qui coule à discrétion. Le chauffe - eau électrique THERMA est économique, ne se dérange jamais et dure indéfiniment.

En vente auprès de tous les Services Électriques et chez tous les Installateurs.

Therma S.A. SCHWANDEN-GL.

Selecta
Pour chaussures
Plus d'éclat,
Moins d'usure.

Le « NOUVELLISTE » est le meilleur moyen de réclame